



## Chœurs fleurons de l'Alliance chorale du Québec

---

*Pour souligner la grande variété des talents de ses chorales membres, l'Alliance chorale du Québec est fière de vous annoncer qu'elle met sur pied deux projets visant à souligner la qualité du travail musical de ses membres, soit l'**accréditation Chœur fleuron** et le **Concours de chœurs amateurs du Québec**.*

*En 2018, l'Alliance lance officiellement son accréditation Chœur fleuron. Le Concours de chœurs amateurs du Québec sera quant à lui lancé en 2019. Les détails concernant ce concours seront définis ultérieurement.*

*Notez que le Concours de chœurs amateurs ne sera pas ouvert aux chœurs fleurons et vice versa.*

---

### Qu'est-ce qu'un chœur fleuron?

Il s'agit d'abord et avant tout d'une **accréditation** accordée par l'Alliance chorale du Québec. Cette accréditation représente **la plus haute distinction** que l'Alliance puisse offrir à un chœur.

Les chœurs fleurons incarnent et représentent **l'excellence du monde choral amateur** au Québec. Ils sont reconnus pour leur grande qualité artistique et par le caractère exceptionnel de l'implication de leur chef et de leurs choristes.

Cette accréditation est offerte pour une durée de deux ans et peut être renouvelée sur présentation d'un nouveau dossier.

### Qu'est-ce qu'un chœur fleuron ambassadeur?

À chaque année, un chœur se verra offrir l'accréditation *chœur fleuron ambassadeur*. Le chœur fleuron ambassadeur incarne et représente lui aussi l'excellence dans le monde choral amateur au Québec. Il est reconnu pour sa grande qualité artistique, par le caractère exceptionnel de l'implication de son chef et de ses choristes.

De plus, il partage ses connaissances en créant des projets distincts visant à mobiliser, inspirer, aider, former et faire avancer le niveau choral de notre communauté. Ce projet se réalise lors de la seconde année de l'accréditation, la première année étant dédiée à l'élaboration de celui-ci, et ce, en collaboration avec l'Alliance chorale du Québec.



## Quels sont les objectifs de cette accréditation?

- Permettre aux chœurs d'obtenir une reconnaissance officielle de leur qualité artistique;
- Recevoir l'appui de l'Alliance à travers ses publications (*Revue Chanter*, site web) et à travers ses activités (invitation à participer comme chœur témoin lors d'un événement, par exemple);
- Ajouter les chœurs à une liste pour possible embauche par des producteurs.

### POUR LE CHŒUR FLEURON AMBASSADEUR :

- Il reçoit les mêmes appuis que les chœurs fleurons;
- Il fait aussi partie de la liste d'embauche;
- Il est l'ambassadeur du monde choral québécois et de l'Alliance;
- Il permet au monde choral québécois de profiter de son expertise et de son expérience par la création et l'organisation de diverses activités et/ou projets au niveau local ou provincial.

## Conditions d'admissibilité

- Être membre de l'Alliance;
- Offrir au moins deux (2) concerts par année ouverts au grand public avec billetterie;
- Être actif sur au moins un réseau social;
- Avoir un site web À JOUR ou projeter d'en avoir un dans l'année suivant l'accréditation;

### **OBLIGATIONS APRÈS ACCRÉDITATION**

Porter le logo de Chœur Fleuron et afficher la mention *Le chœur... est Chœur Fleuron de l'Alliance chorale du Québec.*

### **IMPORTANT**

Veillez noter qu'il n'y a pas de nombre maximum de lauréats pour l'accréditation *Chœur fleuron*.  
Il ne peut toutefois y avoir qu'un seul chœur fleuron ambassadeur par année.

## Critères d'évaluation

- **Qualité musicale** : qualité des voix, justesse, homogénéité, équilibre, musicalité du phrasé, sensation d'unité, autant de l'ensemble que de l'œuvre chantée, et originalité du choix du répertoire;
- **Reconnaissance de l'excellence** du chœur par ses pairs;
- Démarche de **formation continue** à l'intention de ses choristes et de son chef;
- **Politique de gouvernance claire**;
- Participation à des **concerts avec des partenaires** (chœur, orchestre ou autre ensemble), à des **projets subventionnés**, ou encore à des **concerts impliqués socialement** pour sa communauté.



Pour le CHŒUR FLEURON AMBASSADEUR s'ajoutent :

- la **dynamique** des choristes entre eux et avec leur chef;
- la **cohérence du projet proposé** en fonction de l'expertise du chef et des choristes;
- la **pertinence du projet** et ses retombées concrètes sur notre communauté chorale.

## Jury

Le jury sera constitué de quatre (4) personnes, avec voix prédominante pour le(la) président(e) du jury : un(e) personne hors-Canada, une personne du Canada hors-Québec, une personne du Québec et une personne du [Collège des chefs](#).

Les évaluations musicales se feront à l'aveugle.

## Poser une candidature

Chaque candidature doit comporter :

- le **formulaire d'inscription** dûment rempli;
- **profil du chef** : curriculum vitae et lettre de motivation présentant sa vision artistique à long terme pour son chœur;
- **profil du chœur** : date de fondation, historique, activités, projets, structure, répertoire chanté, etc.;
- présentation des **formations offertes** aux choristes et/ou au chef, le cas échéant;
- présentation des **règles de gouvernance et organigramme** de la structure administrative du chœur;
- **dossier de presse**, si existant;
- **des enregistrements audio de grande qualité d'au moins 2 œuvres contrastantes** (les enregistrements doivent rendre justice à la qualité sonore et musicale de votre chœur);
- pour le chœur fleuron ambassadeur : **ébauche de projet**.

Des **frais d'inscription de 50 \$** seront exigés après le dépôt de votre candidature. Il sera possible de les payer soit par chèque, soit par carte de crédit.

Ces frais d'inscription sont exigés à des fins administratives seulement. Votre dossier de candidature ne sera complet que lorsque le paiement des frais d'inscription aura été reçu. Toute soumission de candidature est définitive : les frais d'inscription ne sont ni remboursables, ni transférables.

---

Les candidatures doivent être acheminées **PAR COURRIEL** à l'adresse [choeurfleuron@chorales.ca](mailto:choeurfleuron@chorales.ca).

---

### POUR TOUTE INFORMATION :

Jeanne Doucet, coordonnatrice principale  
(514) 252-3020 poste 221  
[coordination@chorales.ca](mailto:coordination@chorales.ca)